

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Histoire (France) > Histoire & mémoire > La France et la question coloniale > **Le colonialisme, un « partage de culture » ? « Ma réponse à François Fillon »**

Le colonialisme, un « partage de culture » ? « Ma réponse à François Fillon »

dimanche 30 octobre 2016, par [DOMOTA Elie](#) (Date de rédaction antérieure : 28 octobre 2016).

Le syndicaliste guadeloupéen Elie Domota expose dans *l'Humanité* ce qu'il n'a pas pu dire au candidat à la primaire de la droite sur France 2, jeudi soir, après les déclarations de l'ancien premier ministre évoquant un « partage de culture » à propos de la colonisation.

« Fondamentalement, M. Fillon est un colon. Il a la même philosophie, il se considère comme un être supérieur par rapport aux »sauvages« auxquels on a appris ce qui lui semble bon à ses yeux »

Invité ce jeudi soir à s'exprimer sur France 2 en direct depuis la Guadeloupe pour apporter la contradiction à François Fillon dans l'émission politique, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) Elie Domota n'a pas pu développer son argumentation face au candidat à la primaire de la droite et du centre, la chaîne l'empêchant de s'expliquer jusqu'au bout. Cela est d'autant plus regrettable qu'il accusait l'ancien premier ministre d'avoir tenu des « propos racistes » dans son discours à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), le 28 août. *L'Humanité* a contacté l'ancien animateur de la grève générale de 2009 en Guadeloupe pour lui proposer d'exposer dans nos colonnes ce qu'il n'a pas pu dire à l'ancien premier ministre.

Sébastien Crépel - Vous avez accusé jeudi François Fillon d'avoir tenu des propos racistes quand il a déclaré à Sablé-sur-Sarthe, le 28 août : « La France n'est pas coupable d'avoir voulu faire partager sa culture aux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Nord », mais les téléspectateurs de France 2 n'ont pas pu entendre la fin de votre réponse. Qu'entendez-vous par là ?

Elie Domota - Lors de la préparation de l'émission, France 2 m'avait assuré que je disposerais d'un temps de parole pour développer mes arguments, mais cela n'a pas été le cas. Ce que je voulais dire à François Fillon, c'est que ces propos sont tenus par trop de responsables politiques. Il faut rappeler qu'en 1635, lorsque des mercenaires sont envoyés par Richelieu, ils ont pour mission de coloniser la Guadeloupe et la Martinique. Il s'ensuit une longue décennie d'assassinats, de viols de meurtres et de massacres des Indiens sur l'île. C'est comme cela que le royaume de France est devenu propriétaire de la Guadeloupe, par le sang et par le meurtre. François Fillon appelle cela le « partage de la culture » ; moi, j'appelle cela conquête coloniale, meurtre et vol des terres. La France est alors allée chercher des Africains pour les déporter et les réduire en esclavage durant 400 ans. Toujours en vertu du « partage de la culture » selon M. Fillon, ont ensuite été organisés de véritables « élevages de nègres » pour en finir avec les révoltes d'esclaves, car il est plus facile de dominer un être humain dès la naissance que de dominer un adulte qui connaît ses origines pour créer un être soumis.

Il faut attendre la Révolution française pour que la première abolition de l'esclavage voie le jour en Guadeloupe. Mais en 1802, les troupes de Napoléon rétablissent l'esclavage. J'aurais aussi voulu rappeler à François Fillon que cette guerre a coûté aux forces guadeloupéennes des milliers de victimes avec, cerise sur le gâteau, plus de trois cents décapités en place publique à Pointe-à-Pitre. La France n'a certes pas inventé la décapitation, mais elle l'a commise contre des Guadeloupéens, qui étaient des Français. C'était encore la République à l'époque ! Et en 1848, lors de la deuxième abolition de l'esclavage, la République a déclaré que c'était une atteinte à la dignité humaine, mais elle a indemnisé les propriétaires, et non leurs victimes.

La colonisation, c'est la violence pour s'approprier le bien d'autrui, parce qu'on considère qu'autrui est inférieur. Cette conception perdure, camouflée dans une prétendue mission civilisatrice de la France, de Jules Ferry à Nicolas Sarkozy, Manuel Valls ou François Fillon aujourd'hui. Fondamentalement, M. Fillon est un colon. Il a la même philosophie, il se considère comme un être supérieur par rapport aux « sauvages » auxquels on a appris ce qui lui semble bon à ses yeux.

François Fillon vous a répondu que si la colonisation vue selon les « critères d'aujourd'hui » est effectivement condamnable, il refuse la « repentance », estimant que la France n'a inventé ni l'esclavage ni la colonisation, que bien d'autres pays ont aussi pratiqués. N'est-ce pas relativiser le crime qu'a constitué la colonisation ?

Tout à fait, il est même dans une attitude d'apologie de crime contre l'humanité. Imagine-t-on François Fillon déclarer que les troupes allemandes sont venues occuper la France pour partager leur culture germanique ? Jamais cela ne lui viendrait à l'esprit. Mais à l'égard des Noirs en général, le négationnisme est toléré. François Fillon doit cesser de vanter pour autrui ce qu'il ne voudrait pas pour lui-même. On ne demande à personne de pleurer sur notre sort. M. Fillon, tout comme l'ensemble des Français, ne sont ni responsables ni coupables de cette histoire, mais ils en ont hérité, et le gouvernement français, quel que soit son bord politique, doit l'assumer et ne pas se voiler la face en prétendant que, sous prétexte qu'ont été construits des routes, des chemins de fer et des dispensaires, la France a oeuvré au développement du pays. Car la colonisation repose toujours sur le principe que le colonisé est inférieur à vous, que sa culture et sa musique, sa langue ne sont rien, et qu'au final lui-même n'est rien, et qu'il faut donc lui imposer votre langue, votre religion, vos coutumes. C'est une entreprise de déshumanisation, de négation des individus. Tuer des gens et prendre leur bien n'est pas du partage de culture, en 1635 comme en 2016.

A Sablé-sur-Sarthe, François Fillon a également déclaré que l'école ne devrait pas « apprendre aux enfants à comprendre que le passé est source d'interrogations » et à « faire douter de notre histoire ». N'est-ce pas là aussi une volonté de nier, jusque dans les programmes scolaires, ce qu'a été réellement la colonisation ?

On retrouve cette pression sur l'enseignement de l'histoire visant à exonérer la France de ses responsabilités en tant que puissance coloniale et esclavagiste, et même, à la limite, à rendre les victimes responsables de leur situation. Un exemple : en mai 2015, François Hollande est venu inaugurer le mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre. Qu'y voit-on ? Que ce sont les Africains qui ont vendu leurs frères, et que les Européens, passant par là, les ont donc achetés comme esclaves. Comme si les bateaux étaient arrivés par hasard ! Deuxième chose, il est dit que c'est grâce à la religion chrétienne que les Noirs sont sortis de l'idolâtrie. Rien sur la bulle du pape Nicolas V qui, en 1454, a encouragé le pillage des terres et les meurtres des païens ! L'apprentissage est aussi une question de domination.

Vous avez demandé à François Fillon qu'il se prononce en faveur de l'annulation des textes qui, à partir de 1848, indemnisent les anciens propriétaires d'esclaves, mais il a refusé, au nom, là aussi, de son désaccord avec la « repentance »...

Cela n'a rien à voir avec la repentance. Nous demandons une remise en état pour que le vivre-ensemble ait un sens. Nous disons à M. Fillon : êtes-vous prêts à annuler ces textes pour œuvrer à une redistribution des terres pour que nous vivions dans une société plus juste et équitable, et à cette question il répond non. A partir de 1848, le pouvoir des propriétaires blancs a été renforcé, et les anciens esclaves ont été jetés dans la précarité, et aujourd'hui, nous sommes toujours dans la même configuration. Les héritiers des maîtres d'esclaves sont propriétaires des usines, ils siègent dans les conseils d'administration des banques, et les descendants d'esclaves sont pour la plupart ouvriers. Nous demandons que toutes les terres acquises de façon criminelle fassent l'objet d'une redistribution. Comment peut-on venir nous parler, sinon, de liberté, d'égalité et de fraternité ?

Quelles actions envisagez-vous pour obtenir cette « remise en état » ?

Nous avons demandé en mai 2015 au tribunal de nommer un groupe d'experts pour évaluer le préjudice subi par les colonisés, et de mettre à l'étude une réforme agraire pour la redistribution des terres acquises dans le cadre de l'esclavage et de la colonisation. Nous avons accompagné cette requête de deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) pour savoir si les textes qui prévoient l'indemnisation des propriétaires d'esclaves sont conformes à la Constitution française. En droit français comme dans le droit international d'ailleurs, le criminel ne peut pas tirer bénéfice de son crime, il est sanctionné et la victime est indemnisé. Mais un an et demi plus tard, nous n'avons toujours pas de réponse. Le dossier est encore devant le tribunal de Pointe-à-Pitre, alors qu'il faut en moyenne deux mois à une QPC pour être présentée devant la Cour de cassation...

Sébastien Crépel

journaliste

P.-S.

* HUMANITE.FR. VENDREDI, 28 OCTOBRE, 2016 :

<http://www.humanite.fr/colonialisme-elie-domota-ma-reponse-francois-fillon-619315>